

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DESC	Date	15 février 2024
Numéro	24.324	Heure	23h11

Auteur-e(-s) : Anne Bramaud du Boucheron

Titre : Écosystème crypto : les moyens de ses ambitions ?

Contenu :

Article 1 de la LBCN : « *La Banque cantonale neuchâteloise a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.* »

L'[interpellation 24.109](#) questionne le renoncement de la BCN à ses activités dans l'écosystème crypto. À l'instar de la ville de Lugano ou du canton de Zoug, le Conseil d'État envisage-t-il des actions concrètes pour le développement d'un écosystème crypto intégré dans l'économie locale, sans la BCN ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Anne Bramaud du Boucheron

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jonathan Gretilat		